

Lyon, le 19 mars 2020

La direction de la Stratégie et des Parcours

Affaire suivie par :

Dr Jean-Louis COTART
Chirurgien-dentiste conseil
jean-louis.cotart@ars.sante.fr

A L'ATTENTION DES CHIRURGIENS-
DENTISTES LIBERAUX ET SALARIES
D'Auvergne-Rhône-Alpes

Objet : COVID 19 et soins bucco-dentaires

Bonjour

La France traverse une crise sanitaire sans précédent.

Le Président de la République a annoncé lundi dernier le renforcement drastique des mesures de confinement sur l'ensemble du territoire.

Dans l'objectif de ralentir la progression du virus, les déplacements doivent être réduits au strict nécessaire et il convient de limiter au maximum les contacts physiques.

Dans ce cadre, je demande à l'ensemble des chirurgiens-dentistes d'Auvergne-Rhône-Alpes de **cesser immédiatement toutes les activités de soins bucco-dentaires programmées**, si cela n'a pas déjà été effectué.

Jusqu'à nouvel ordre, l'activité des chirurgiens-dentistes doit être consacrée uniquement à la prise en charge des urgences dentaires.

Les douze conseils départementaux de l'Ordre des chirurgiens-dentistes organisent cette prise en charge. Je vous propose de vous rapprocher d'eux afin qu'ils vous indiquent les modalités mises en place dans leur département.

Je vous remercie pour votre implication dans la gestion de cette crise.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments confraternels.

Dr JL COTART